

N° 29

Séance du 13 septembre 2022

OBJET :

**APPROBATION  
DU RAPPORT DE  
GESTION 2021  
DE LA SOCIÉTÉ  
PUBLIQUE LOCALE  
(SPL)  
DU CRÉMATORIUM  
DE MONTMARTRE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 septembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : René AVRIL à Eric LARDON, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Pierre CONTRINO à Christiane BAYET, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Christophe DESTRAS à Abderrahim BENTAYEB, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, René FRANÇON à Alain LAURENDON, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Olivier JOLY à Christophe BAZILE, Gilbert LORENZI à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Gérard VERNET, François MATHEVET à Yves MARTIN, Frédéric MILLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220913-20220913\_CC\_D29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022



à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Patrick ROMESTAING, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Carole TAVITIAN à Flora GAUTIER

**Absents excusés** : Sylvie BONNET, Christophe DESTRAS, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

**Secrétaire de séance** : François FORCHEZ

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu l'arrêté préfectoral 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la compétence communautaire en matière de création et gestion de crématorium,

Vu les statuts de la société publique locale du crématorium de Montmartre approuvés en assemblée générale du 14 juin 2019,

Considérant que les actionnaires de la société publique locale du crématorium de Montmartre, dont le seul objet est la création et la gestion du crématorium, situé sur la commune de Saint-Etienne, sont Saint-Etienne métropole, Loire Forez agglomération, la communauté de communes Forez est, et la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron (nord-est de la Haute Loire),

Considérant que Loire Forez agglomération détient 374 150 € au sein de la société, sur un capital total de 2 920 000 €,

Considérant que le crématorium a été mis en service le 8 décembre 2018,

Considérant que, chaque année, les actionnaires doivent approuver le compte de gestion de la société, transmis par le conseil d'administration de la société publique locale,

Considérant que, pour l'année 2021, ce rapport a été approuvé lors de la réunion de ce conseil, le 23 juin dernier,

En 2021, le nombre de crémations est de 2 702, soit 57 de moins qu'en 2020, 179 reliquaires de reprises administratives et 89 reliquaires de pièces anatomiques. Le chiffre d'affaires 2021 est de 1 349 849€, stable par rapport à 2020. En termes d'événements significatifs intervenus en 2021, il faut noter la poursuite de l'épidémie de COVID 19, qui entraîne le maintien d'une forte activité, plus élevée que prévu (la baisse supposée suite au surplus de décès lié au COVID 19 n'a pas eu lieu). De plus, cette forte activité est aussi due au maintien des parts de marchés acquises en 2019, à l'élargissement de la zone de chalandise (ouest lyonnais, ouest de l'Ardèche et secteur de Givors) ainsi qu'à la hausse du taux de crémation dans les grandes villes.

Au niveau financier et comptable, le compte de résultat fait état d'un résultat d'exploitation positif de 258 252€. Le résultat financier est négatif (-112 350€) mais conforme aux prévisions suite à rachat de 2 emprunts. Le résultat net 2021 est donc de 146 602 €.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le rapport de gestion 2021 de la société publique locale « crématorium de Montmartre » annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve le rapport de gestion 2021 de la société publique locale « crématorium de Montmartre » annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 septembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance  
François FORCHEZ

Le Président  
Christophe BAZILE